



APPEL COTISATION

SECTION RANDONNEE

Suite à l'Assemblée Générale 2023, il a été décidé qu'en 2025 la cotisation sera de 20 €.

Seuls les adhérents à cette section seront informés des sorties et pourront y participer.

Nom Prénom né le

Nom Prénom née le

Adresse

Téléphone Téléphone portable

Mail

COTISATION ANNUELLE POUR UNE PERSONNE 20 €

COTISATION ANNUELLE POUR UN COUPLE..... 40 €

ATTENTION 1:

Vous devez fournir un certificat médical vous permettant de réaliser des randonnées de niveau P2 (étape de 4 à 5h - allure comprise entre 250 et 400 m dénivelée/heure) - T2 (sentiers assez difficiles exigeant un bon entraînement).

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des modalités

Date Signature

Chèque à libeller au nom de l'ATSR et à envoyer à :

***M. et Mme GIBLIN
Association ATSR ALSTOM
12 villa de la Cigogne - 91470 Limours.***

Attention : Pour faciliter la trésorerie, envoyer 2 chèques (Adhésion + Rando)